

**LE PROJET DE MINE DE NIOBIUM DE NIOCAN RECONFIRME
LES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES POSITIVES POUR
OKA ET LE QUÉBEC.**

MONTRÉAL, QC, 17 Mars 2010 – Niocan Inc. (TSX:NIO) a reçu le rapport commandé à KPMG qui a mis à date et révisé l'étude originale de novembre 2000 sur les retombées socio-économiques en prenant compte de nouvelles données provenant d'une revue interne sur les mises à date des coûts de construction et de production ainsi que des requêtes additionnelles du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) découlant des recommandations des BAPE 167, BAPE 208, de l'étude hydrogéologique de Golder en 2005 ainsi que les statistiques récentes du Québec et du Canada.

Le rapport KPMG porte sur trois aspects : La description du projet tel que défini par Niocan, les engagements de la compagnie envers le MDDEP et les retombées économiques de l'ensemble du projet tant au niveau de sa mise en œuvre que de la période d'exploitation. Le projet est une petite mine souterraine de 2 500 tonnes par jour de minerai pour produire 4 350 tonnes par année de ferroniobium dans le rang Ste-Sophie d'Oka. La durée de la mine est estimée à 17 ans et occupera environ 6.4 hectares de terre arable qui sera restaurée à la fin de l'exploitation du gisement souterrain. Les résidus (55%) de l'usine de traitement serviront au remblayage des chantiers d'extraction du minerai et la balance de sable de calcaire va servir à remplir les fosses et à la restauration du site abandonné de l'ancienne mine de St-Lawrence Columbiun; ainsi quelques 85 hectares de terrain sera réhabilité et ajouté à la culture dans le rang.

Les engagements de la compagnie sont nombreux mais particulièrement dédiés aux impacts possibles de l'abaissement local de la nappe phréatique et au contrôle total des polluants, de la radiation, des gaz, du bruit, des poussières, de l'eau d'exhaure et de la formation d'un comité indépendant de vigilance. La compagnie s'est engagée à amener l'aqueduc dans le rang et à construire un réservoir de 15 millions de gallons d'eau pour provisionner les bassins d'eau d'irrigation des maraîchers et pomiculteurs en cas de sécheresses durant l'été.

Niocan a revisité et discuté longuement avec presque tous les voisins immédiats, qu'ils soient agriculteurs ou simplement résidents du rang Ste-Sophie d'Oka, localisés depuis la Route 344 et la Montée St-Joseph; 21 propriétés en tout situées jusqu'à 1500 mètres du futur site de la mine. La compagnie a présenté des arrangements personnalisés aux résidents sur des compensations monétaires pour nuisance durant les deux (2) années de construction, les termes pour des acquisitions conditionnelles de propriétés de gré à gré et des conditions pour la continuité et même l'amélioration de la vocation agricole de leurs terres; programme de coopération qui fut bien reçu par ces résidents. La cohabitation harmonieuse de l'agriculture (maraîchers et pomiculteurs) et l'industrie minière écologique devient de plus en plus acceptable par les gens impliqués à Oka.

Les principales retombées économiques sont la création de 160 emplois directs dont 20% sont réservés aux Mohawks de Kanasetake. Le salaire annuel moyen serait de \$80 000 incluant les bénéfices marginaux. Le coût de la construction est estimé à \$185 M sur une période d'environ 2 ans. Les taxes municipales générées par le projet minier sont évaluées à plus de \$3 M et le total des taxes au gouvernement du Québec va atteindre presque \$80 M sur la durée de la vie de la mine.

Cette étude des impacts a été refaite expressément pour re-informer les résidents d'Oka, particulièrement le conseil municipal et les agriculteurs du rang Ste-Sophie, les ministères concernés au Québec, l'UPA locale et régionale et autres parties prenantes locales et régionales ainsi que les actionnaires de la compagnie.

La compagnie veut refaire l'étude de faisabilité (1999 et 2000) selon le Règlement 43-101 aussitôt que le gouvernement du Québec (MDDEP) aura émis le certificat d'autorisation. Niocan a publié le rapport technique sur la qualification des ressources minérales selon le Règlement 43-101 de sa propriété de niobium à Oka. Aussi, la compagnie a mandaté Met-Chem pour mettre à date les coûts de construction, de production et le rendement du projet original de production de ferroniobium pour usage interne seulement, mais pas encore selon le Règlement 43-101.

Au sujet de Niocan.

La mission de Niocan est de devenir un producteur de ferroniobium aussitôt que le Certificat d'Autorisation du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sera émis. Les actifs miniers de la compagnie sont la propriété de niobium d'Oka qui comprend 48 claims sur 1604 acres et les droits de surface sur 231 acres ainsi que la propriété de fer de Grande Baleine qui couvrent 17,098 acres de claims.

Pour le conseil d'administration,

Veuillez contacter pour plus d'information,

G. Bernard Coulombe
Président, directeur général
514-288-8506
514-843-4809 (télécopie)
bcoulombe@niocan.com

AVERTISSEMENT IMPORTANT

Certains renseignements discutés dans ce communiqué de presse peuvent constituer des énoncés prospectifs au sens de la Loi sur les valeurs mobilières. Si NIOCAN croit que les prévisions exprimées dans de tels énoncés sont raisonnables, elles ne sont pas des garanties quant à la performance future. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes difficiles à prévoir. On pourra se rapporter à la discussion complète sur les activités de la compagnie qui se trouve dans son rapport annuel.